

Signé électroniquement par

GENDARMERIE NATIONALE					
				RAPPORT ADMINISTRATIF	
				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
02246	01085	2022			1 / 2
Analyse et références					
Affaire					

Le mardi 06 septembre 2022 à 16 heures 00 minute.

Nous soussignée Gendarme

Sous le contrôle du Maréchal des Logis Chef

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante :

et par

SMS

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« Je me présente ce jour suite à des faits dont j'ai été témoin.

Le lundi 5 septembre 2022, vers 6 heures 05 du matin, quand j'allais me changer pour commencer mon travail à côté du SSR « La Réviscolada » au lieu dit à MONTEGUT (32).

J'ai vu deux points blancs lumineux qui se déplaçaient dans le ciel. Au bout d'une seconde, j' ai vu un hologramme entre ces deux points lumineux.

Il continuait à se rapprocher de moi et c'est là que j'ai pu observer un espèce d'iris derrière le point lumineux de gauche. Suite à ça, j'ai essayé de faire des photos mais le temps que je prenne mon téléphone le phénomène lumineux c'était encore plus rapproché de moi dans le ciel. C'est là que j'ai vu que dessous ce phénomène il y avait comme une hélice de lumière et que sur le coté il y avait aussi une barre lumineuse.

Mes photos n'ont rien donné, on ne voit rien dessus surtout qu'il faisait noir. On voit juste un point lumineux.

J'ai essayé de suivre du regard le phénomène lumineux après qui soit passé au dessus de moi mais il s'est vite estompé dans le ciel.

Question : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Réponse : Oui il n'y avait aucun bruit.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 06 septembre 2022 à 16 heures 55 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire